



Accueil de loisirs : Maison du Parc
A compter du 18/06/2020 (jusqu'à nouvel ordre)

L'Accueil Collectif pour Mineurs est situé dans les locaux de la Maison du Parc.
Rue des Martyrs, Espace du Château Rouge, Carhaix-Plouguer.

Il est ouvert :

- tous les mercredis et samedis (hors jours fériés)
- du lundi au vendredi durant les vacances scolaires (hors jours fériés)
- possibilité d'activités tous les jours de la semaine, en soirée

Il accueille tous les enfants du territoire âgés de 11 à 17 ans.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants et les encadrants lors des temps d'accueil.

Le masque pourra être enlevé sous certaines conditions pendant les animations...

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

NOUS CONTACTER

PAR VOIE POSTALE

Accueil de loisirs CLAJ
23 rue des Martyrs
BP 141
29833 Carhaix Plouguer Cedex

PAR MAIL

claj.animationjeunesse@gmail.com

PAR TÉLÉPHONE

02.98.93.18.77
06.46.04.48.52

ACCUEIL PHYSIQUE ADMINISTRATIF (23 rue des Martyrs)

Du mardi au vendredi : 9h-12h / 13h30-18h

Le samedi : 9h-12h (sauf le samedi précédent les vacances)

Port du masque obligatoire

HORAIRES D'OUVERTURE ACM MAISON DU PARC

PÉRIODE SCOLAIRE :

Mercredi et samedi : 13h30-18h30

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h30-18h30

VACANCES SCOLAIRES :

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) : 8h45-18h

L'ACM de la Maison du Parc est ouvert certains vendredis. Selon le programme, l'accueil se fera à la maison du parc ou à l'espace public numérique (Cyber).

« Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques. »

INSCRIPTIONS

PREMIÈRE ADHÉSION

Un dossier de renseignement par enfant doit être dûment complété et signé (téléchargeable sur le site du CLAJ : www.clajpoher.fr ou disponible au secrétariat des ACM). Il comporte une fiche de renseignements sur l'enfant et sa santé et doit être accompagné des documents suivants :

- assurance en responsabilité civile en cours de validité
- certificat de vaccinations obligatoires à jour du médecin
- quotient familial CAF (-3 mois)
- tous vos justificatifs d'aide (CCAS, dérogation de la mairie...)

L'adhésion à l'association pour 1 année (10€ pour un enfant / 24€ à partir de 3 enfants) vous sera facturée par notre service comptable.

Tout changement de situation doit être signalé par écrit au secrétariat des ACM.

Il vous sera demandé de réactualiser ce dossier tous les ans au mois de septembre.

INSCRIPTION PÉRIODIQUE

L'inscription est possible jusqu'au jour même si des places sont disponibles.

Les inscriptions se font via le portail famille : <https://clajpoher.portail-defi.net> ou par mail.

Votre mot de passe vous sera communiqué dès l'enregistrement de votre premier dossier d'adhésion dans notre base de données.

Pour chaque demande, un mail de validation (ou de refus) vous sera envoyé. Sans celui-ci, merci de vérifier auprès de nos services de la bonne réception de votre demande.

**Texte issu du décret du 05 juin 2020 (DDCSJS) / aménagements ACM*

Périodes d'inscriptions :	Ouverture des inscriptions le :
Mercredis janvier-février	12/12/2019
Vacances d'hiver (17 au 28 février)	20/01/2020
Mercredis mars-avril	03/02/2020
Vacances de printemps (14 au 26 avril)	23/03/2020
Mercredis mai-juin	30/03/2020
Vacances estivales : juillet (6 au 31 juillet)	02/06/2020
Août (3 au 31 août)	02/06/2020
Mercredis septembre-octobre	10/08/2020
Vacances d'automne (19 au 30 octobre)	28/09/2020
Mercredis novembre-décembre	05/10/2020
Vacances de fin d'année (21 décembre au 3 janvier 2021)	30/11/2020

ANNULATION / MODIFICATION DE RÉSERVATION

Dans un souci d'organisation (embauche des animateurs, réservation auprès des prestataires, commandes des repas...), **merci de respecter les délais ci-dessous faute de quoi l'inscription sera facturée.** (Sauf justificatif médical ou cas de force majeure). Le justificatif devra être transmis sous 48h (dépôt à l'accueil, courrier ou mail).

Pour annuler (modifier) l'inscription du :	Formuler la demande avant le (17h) :
Lundi ou Samedi	Mercredi
Mardi	Jeudi
Mercredi	Vendredi
Jeudi	Lundi
Vendredi	Mardi

Afin d'éviter toute confusion, toute annulation / modification de réservation hors délai doit être faite par mail. Les autres peuvent être formulées via le portail famille.

ACTIVITÉS

Le port du masque est obligatoire avant la constitution des groupes, à savoir avant et après l'activité. Il appartient aux responsables légaux de les fournir.

« Les activités doivent être organisées par petits groupes.

Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.

La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face.

**Texte issu du décret du 05 juin 2020 (DDCSJS) / aménagements ACM*

Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives. »

TRANSPORT

Différentes sorties sont organisées tout au long de l'année, les enfants peuvent être transportés en minibus 9 places ou par des prestataires extérieurs en autocar.

« Les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent être respectées à l'intérieur du véhicule. » (masque fourni par les responsables légaux).

Les trajets à pieds sont privilégiés sur les petites distances dans le respect des gestes barrières.

SECURITÉ (ARRIVEE / DEPART DE L'ENFANT)

Accompagné par une personne responsable :

L'accompagnant est responsable du comportement de l'enfant, inscrit, jusqu'à ce qu'il soit confié à un animateur.

L'enfant sera récupéré uniquement par une **personne autorisée** (bien compléter la fiche de renseignements) dans l'enceinte de l'ACM et pointé comme ayant quitté les lieux.

Au retour d'une excursion les enfants rentreront dans les locaux avant d'être récupérés par leurs responsables.

En cas de personnes non indiquées sur la fiche, il sera demandé au responsable de l'enfant de l'ajouter via le portail famille.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1m ne peut être garantie.

Enfant autorisé à partir seul :

L'enfant peut quitter les locaux à partir de 16h30. L'autorisation devra être cochée sur la fiche sanitaire.

SANTÉ

« Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38.0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Tout symptôme évocateur d'infection Covid 19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.»

Un des responsables légaux s'engage à signaler dès l'arrivée de l'enfant tout changement de son état, incident ou accident survenu.

**Texte issu du décret du 05 juin 2020 (DDCSJS) / aménagements ACM*

L'enfant ne pourra pas être admis en cas de fièvre, maladie contagieuse et/ou traitement médicamenteux lourd.

Certaines vaccinations sont obligatoires pour être admis en collectivité. Un certificat de vaccinations ou un certificat médical de contre-indication devra être fourni par le médecin traitant chaque année.

L'administration de médicaments ne peut être admise que sur présentation d'une prescription médicale et d'une autorisation parentale signée.

Les responsables légaux s'engagent à être joignables à tout moment de la journée.

PATHOLOGIE PARTICULIÈRE, PAI

Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) devra être signé entre la direction de l'accueil de loisirs et le responsable légal de l'enfant à chaque renouvellement de dossier. Ce protocole précise la conduite à tenir par l'équipe encadrant en cas de symptômes pouvant mettre la santé de l'enfant en danger. Le traitement médicamenteux et son ordonnance devront être conservés en permanence à proximité de l'enfant.

TARIFS

1/2 journée sans prestataire	4€
1/2 journée avec prestataire	8€
Journée sans prestataire	6€
Journée avec prestataire	10 à 12€ (selon prestataire et déplacement)

Ceux-ci sont définis sur le programme consultable sur le site internet du CLAJ et sur le portail famille.

MOYENS DE PAIEMENT

Les moyens de paiement suivants sont à votre disposition : espèce, chèques bancaires, chèques vacances ANCV, chèques CESU, virement, paiement en ligne via le portail famille.

 

RIB	Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Cle RIB	Domiciliation
15589	29703	03098225040	44		CCM CARHAIX

IBAN (International Bank Account Number) FR76 1558 9297 0303 0982 2504 044 BIC (Bank Identifier Code) CMBFR2BARK

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

0703.00 A _____
C.L LE _____

TITULAIRE DU COMPTE > ASS.C L A J
ACCOUNT OWNER 23 RUE DES MARTYRS
BP 141 15 / 07 / 13
CCM CARHAIX 29833 CARHAIX PLOUGUER CEDEX
Tél: 02 98 93 01 34

Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc...).
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...).

***Texte issu du décret du 05 juin 2020 (DDCSJS) / aménagements ACM**

FACTURATION

Les factures sont établies à chaque fin de mois. Elles sont transmises par mail ou par courrier (à renseigner dans le dossier).

En cas d'absence, le justificatif (ex. certificat médical...) doit être fourni dans les 48 heures. Sans cela, la journée restera facturée.

Les règlements doivent être effectués dans un délai de 20 jours à compter de la date de facture. En cas d'impayés et après deux rappels sans effet, les inscriptions seront suspendues jusqu'au règlement du montant dû : votre accès au portail famille sera alors désactivé.

Pour les mois de **juillet et août**, nous vous demanderons un règlement correspondant à **30% d'arrhes** à l'inscription.

OBJETS PERSONNELS

L'association **décline toutes responsabilités** en cas de perte, de vols ou de détérioration d'objets personnels.

Il est recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant et pour les enfants de 3 à 5 ans de prévoir des habits de rechange.

L'équipe d'animation s'engage à faire respecter les protocoles sanitaires relatifs aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement en vigueur.

RESPONSABILITÉ-ASSURANCE

L'association CLAJ est assurée en responsabilité civile pour les risques liés à l'organisation du service par GROUPAMA (cf. p.7)

L'enfant devra être assuré en responsabilité civile et accidents corporels (dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant et dommages causés par l'enfant à autrui).

attestation d'assurance CLAJ 2020.pdf - Adobe Acrobat Reader DC

Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Accueil Outils attestation d'assura... x

Se connecter

Partager

1 / 1 66,7%

Rechercher "Modifier l'image"

- Exporter un fichier PDF
- Créer un fichier PDF
- Modifier le fichier PDF
- Commentaire
- Combinaison de fichiers
- Organiser les pages
- Biffer
- Protection
- Compresser un PDF
- Remplir et signer
- Envoyer pour révision
- Autres outils

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC

Tester la version d'essai

Votre contact
Service Collectivités Privées
3-5 Avenue du Grand Peigné BP 40082
48071 BEAUCOUZE CEDEX
MAIL : colprivées@groupama-loire-bretagne.fr

Vos Références
N° souscripteur : 09606787T
N° contrat : 096067874009

ASSO CLAJ
23 RUE DES MARTYRS
29270 CARHAIX PLOUGUER

ATTESTATION D'ASSURANCE

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :
ASSO CLAJ

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :
GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE

Atteste que vous avez souscrit le contrat d'assurance **GROUPAMA COHESION** ci-dessus référencé pour garantir les risques suivants :

- Responsabilité civile « ACTIVITES ORGANISEES » (à l'exclusion des manifestations soumises à autorisation préfectorale)
- Dommages causés ou subis par les immeubles confiés à titre gratuit ou onéreux

Cette extension de garantie est acquise lorsqu'un immeuble non désigné dans les conditions personnelles est mis ponctuellement à la disposition de l'association pour une durée n'excédant pas 21 jours consécutifs et ne revêtant pas un caractère habituel.

Elle s'exercera, par sinistre, à concurrence de 1 521 638 € pour les dommages d'incendie, d'explosion ou du fait de l'eau et de 22 878 € pour les autres dommages, sous déduction d'une franchise absolue de 213 €.

La présente attestation est valable jusqu'au 31/12/2020 inclus, sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit, et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Rennes, le 20/12/2019

Pour la Caisse Régionale
Le Directeur Général

Bernard VEBER

Groupama Loire-Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne - Pays de la Loire
Adresse Postale : Marée des Collectivités - 3-5 avenue du Grand Peigné - CS 40082 - 48071 Beaucouze cedex
Siège Social : 23, Boulevard Solbino - CS51206 - 35013 Rennes cedex - 363 844 403 RCS Rennes
Bretagne agréé par le Comité des Assurances et soumise à l'autorisation du Contrôle Préfectoral et de Surveillance - 4 Place de Bédouze - CS 82049 - 35049 Paris Cedex 08
groupama-rl@groupama-loire-bretagne.fr - groupama.fr

1/1

FR 15:17 11/03/2020